

TOURNOI REGIONAL

DE TENNIS DE TABLE du P.P.C. ST SEBASTIEN

les 9 & 10 février 2013

2000 Euros de PRIX + 20 COUPES

Complexe sportif de la Martellière

Avenue de la Martellière - 44230 - St Sébastien ^{s/} Loire
(tél: 02.40.33.20.55)

- Tribunes de 500 places -

- 24 TABLES -

-Article 1 : Le P.P.C. St Sébastien organise les 9 et 10 février 2013 son **Tournoi Régional de Tennis de table** sur 24 tables, dans le gymnase de la Martellière à St Sébastien ^{s/} Loire.

- Article 2 : Ce tournoi comprendra les épreuves suivantes, selon les horaires indiqués :

Dimanche 9 février 2013

14h30	Tableau A	Jeunes jusqu'à Cadet 1099 maxi (garçons et filles)	
15h00	Tableau B	Coupe Davis	(total des 2 joueurs < 2398 pts)
15h00	Tableau C	Coupe Davis	(total des 2 joueurs < 3598 pts)

Dimanche 10 février 2013

8h30	Tableau D	NC - 8	(jusqu'à 899 pts)
10h00	Tableau E.	NC - 13	(jusqu'à 1399 pts)
11h30	Tableau F.	NC - 11	(jusqu'à 1199 pts)
13h00	Tableau G.	NC - 18	(jusqu'à 1899 pts)
14h00	Tableau H	Dames NC à N° 1	
14h30	Tableau I	NC - 15	(jusqu'à 1599 pts)
15h30	Tableau J	NC à N° 1	

Article 3 : Règlement

- 3.1 - Au premier tour, tous les tableaux se disputeront par poules de 3 joueurs.
Les deux premiers seront qualifiés dans un tableau final à élimination directe.
Dans les tableaux « Coupe Davis », arrêt des rencontres aux scores acquis. Les premières équipes éliminées seront repêchées dans un tableau « consolante ».
- 3.2 - Application du règlement FFTT. Tenue réglementaire obligatoire. Tout joueur devra être en mesure de présenter au juge arbitre du tournoi, sa licence accompagnée du certificat médical pour la saison 2012/2013.
- 3.3 - Les tableaux se dérouleront au meilleur des 5 manches (3 manches gagnées).
- 3.4 - Tout joueur appelé à disputer une partie pourra être scratché 15 minutes après son premier appel.
- 3.5 - Il sera demandé au perdant d'arbitrer la partie suivante.
- 3.6 - Les balles agréées FFTT seront fournies par le club, et devront être retournées à la table d'arbitrage après chaque match.

Article 4 : Les féminines seront autorisées à participer dans les tableaux masculins, en fonction de leur nombre de points.

Article 5 : Les benjamins ne pourront participer qu'au tableau A, à l'exception de ceux qui sont qualifiés en nationale 1 du Critérium Fédéral.

Article 6 : Chaque joueur ne pourra participer à plus de 2 tableaux simples par journée. Dans les tableaux B et C, les joueurs ne peuvent s'inscrire que dans un seul des 2 tableaux.

Article 7 : Les joueurs qualifiés pour les titres régionaux corps qui ont lieu le jour même, ne pourront pas participer au tournoi régional organisé par le PPCSS .

Article 8 : Montant des différents tableaux :

- Tableau A : 5 euros
- Tableaux B et C : 10 euros par équipe
- Tableaux D à I : 6 euros
- Tableau J : 7 euros
- Pour les tableaux D à J, une réduction d' 1€ sera accordée pour une participation à 2 tableaux

Article 9 : Engagements :

Ils devront parvenir au plus tard le :

- le samedi 9 février 2013 avant 12 h 00 pour les tableaux du samedi
- le samedi 9 février 2013 avant 15 h 00 pour les tableaux du dimanche
- soit par courrier chez : Mr PROU Alex
35 rue de la Savarière – 44230 Saint Sébastien sur Loire
- soit par internet : Courriel : tournoi.ppcss@gmail.com

Article 10 : Le juge arbitre désigné par la commission départementale d'arbitrage sera :

-

L'organisation sera assurée par les responsables du P.P.C. St Sébastien.

Article 11 : Le club organisateur décline toute responsabilité pendant l'épreuve, en cas de vols pertes ou blessures.

Article 12 : Récompenses et prix :

2000 EUROS de prix et 20 coupes

Les lots d'une valeur globale de 2000 euros et les 20 coupes récompenseront les meilleurs

Un bar et un buffet seront à la disposition des joueurs

pendant la durée du tournoi (*pas d'interruption le midi*)

Le Juge Arbitre,

N° d'homologation

Président du PPCSS : **Alex PROU**